

➤ DERNIÈRES PUBLICATIONS

• Ouvrages

Comment les enfants apprennent les sciences. J.-P. Astolfi, B. Peterfalvi, A. Vérin. Paris : Retz, 1998. 119 F.

L'ouvrage décrit les enjeux actuels de l'enseignement scientifique dans le cursus de formation intellectuel des enfants et avance des propositions pour son renouvellement. Issu des travaux de l'INRP, il constitue un outil de référence destiné aux formateurs scientifiques de l'école primaire et du collège et aux enseignants soucieux de renouveler leurs pratiques pédagogiques des sciences.

Je vous écris sans faute. Colloques et conférences sur l'orthographe, avril 1997. Académie de Nancy-Metz, Groupe Maîtrise de la langue. Nancy : CRDP de Lorraine, 1998. 123 p. 80 F.

Ces conférences ont été organisées dans l'Académie de Nancy-Metz pour amorcer dans une perspective opérationnelle une réflexion pédagogique sur l'orthographe, qui apparaît au fil des contributions comme un savoir linguistique et un savoir-faire scriptural particuliers, entretenant des liens multiples avec l'oralité, la lecture et l'écriture, et pouvant être considérée comme pré-texte à raisonnement sur la langue.

A signaler également sur ce thème le n° de la revue *Le Français aujourd'hui* : « Des conflits en orthographe », n° 122, juin 1998. 70 F + 5 F de port. Association française des enseignants de français (AFFF), 19 rue des Martyrs, 75009 Paris, tél. : 01 45 26 41 41.

Les lycéens décrocheurs : de l'impasse aux chemins de traverse. Collectif, M.C. Bloch et B. Gerde (dir.). Lyon : Chronique sociale, 1998. 305 p. 128 F.

Partant de l'hypothèse que les jeunes décrocheurs représentent non pas « le précipité » mais « l'épicentre » de la crise scolaire, des rencontres nationales ont été organisées en janvier 1998 par l'association La Bouture, qui diffuse également un film « Paroles de décrocheurs » destiné à outiller des démarches de sensibilisation.

Association La Bouture, 19 avenue Alsace-Lorraine,

38000 Grenoble, tél. : 04 76 51 25 62.

• Revues

Quand les élèves posent problème. Les Cahiers pédagogiques, n° 366, sept. 1998. 50 F.

Récits et témoignages d'enseignants : « Ici ce ne sont pas les élèves à problèmes qui nous intéressent, ce sont ceux qui nous posent problème, c'est-à-dire ceux qui nous placent face à un obstacle à franchir, une tâche à accomplir. Que nous disent-ils de l'école et de l'enseignement en général et que peuvent-ils nous faire apprendre ? »

Les Cahiers pédagogiques, BP 72402, 44324 Nantes cedex 3, tél. : 02 40 52 36 93.

L'expérience scolaire. L'orientation scolaire et professionnelle, vol. 27, n° 2, juin 1998. 95 F. Dans un contexte de « désarticulation de l'institution scolaire », comment les élèves construisent-ils leur expérience scolaire et se construisent-ils eux-mêmes dans cette expérience ; comment élaborent-ils des stratégies et des projets ? Autour d'une enquête sociologique conduite par F. Dubet et D. Martucelli, ce numéro présente les analyses de différents chercheurs : A. Barrère, B. Dumora, E. Debarbieux, O. Cousin...

L'orientation scolaire et professionnelle, INETOP, 41 rue Gay-Lussac, 75005 Paris, tél. : 01 44 10 78 33.

Les familles et l'école : apports de la recherche, points de vue de praticiens. Séminaire DEPIREDU 1997. Les dossiers d'Éducation et formations, n° 101, juin 1998. 95 F.

Le dossier présente les textes des interventions des chercheurs à ce séminaire (J.-P. Terrail, D. Glasman, J.-P. Payet, J.-P. Pourtois, A. Van Zanten, S. Broccolichi...) et invite à une réflexion sur l'ensemble des facettes et des articulations entre actions de l'école et actions des familles : implication des familles dans le suivi des scolarités, collaboration entre les enseignants et les familles, effets des pratiques éducatives familiales sur les apprentissages scolaires, choix de l'établissement, dépenses d'éducation des familles.

MEN, Direction de la programmation et de la prospective (DPD), 58 bd du Lycée, 92170 Vanves, tél. :

01 55 55 72 04.

➤ OUTILS

Livret de communication – École maternelle – Cycle 1. Inspection académique des Bouches-du-Rhône, CEFISEM, Circonscription Marseille 13, D. Leroy et A. Blanqui. CRDP, 1998. 15 F. *Élaboré avec l'école maternelle d'application des Abeilles à Marseille, ce livret permet d'informer les parents sur les objectifs d'apprentissage poursuivis à l'école maternelle et de leur communiquer des exemples d'activités qui sont mises en relation avec les compétences figurant dans les livrets d'évaluation des élèves. Aussi aisément accessible à la compréhension des parents que précis et rigoureux sur le plan pédagogique, il constitue également un outil exploitable par les enseignants et les divers partenaires de l'école.* CRDP, 31 bd d'Athènes, 13232 Marseille cedex 01, tél. : 04 91 14 13 36.

➤ MULTIMÉDIA

La base de données du centre de ressources Ville-École-Intégration du CNDP (cf. X.Y.ZEP n° 3) sera désormais diffusée 2 fois par an sur Cédérom à tous les abonnés du bulletin VEI Actualité (en février et septembre).

Abonnement à VEI Actualité : 130 F (10 numéros par an + 2 cédéroms). CNDP Abonnement, BP 750, 60732 Ste-Geneviève cedex, tél. : 03 44 03 32 32. (Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CNDP).

➤ COLLOQUES

Les sciences à l'école primaire. Colloque organisé par l'Académie des sciences, le ministère de l'Éducation nationale, l'INRP les 30 et 31 janvier 1999 à la BNF. Contact : Claudine Larcher, tél. : 01 46 34 90 57.

➤ RÉGLEMENTATION

La loi de lutte contre les exclusions n° 98-657 a été promulguée le 29 juillet 1998. Les articles 140 à 149 concernent l'éducation. Les acteurs de l'Éducation nationale s'y reporteront utilement. L'article 1 de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 a été renforcé.

(<http://www.senat.fr/leg/98-657.html>)

A.S.

BOUSSOLE

Les textes publiés au B.O. de l'Éducation nationale durant l'été

CET été a vu paraître un certain nombre de textes que les acteurs de ZEP ne peuvent ignorer, tant ils renforcent l'action entreprise depuis plusieurs années dans les zones d'éducation prioritaires.

– Un texte qui présente l'ensemble des règles applicables au recrutement des emplois-jeunes (B.O. n° 8 du 3 septembre 1998).

– Deux textes sur l'éducation à la citoyenneté ont été publiés l'un après l'autre : un premier sur la protection du milieu scolaire (*Prévention des conduites à risque et Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté*, B.O. n° 28 du 9 juillet 1998) ; un second qui rappelle le cadre dans lequel l'éducation à la citoyenneté doit être mise en place (*Éducation à la citoyenneté dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire*, B.O. n° 29 du 16 juillet 1998). Le texte sur la mise en place du projet éducatif local complète ce dispositif (*Aménagement des temps et des activités de l'enfant : mise en place du contrat éducatif local et des rythmes périscolaires*, B.O. n° 29 du 16 juillet 1998).

– L'éducation artistique et culturelle (*L'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université*, B.O. n° 31 du 30 juillet 1998) fait l'objet d'un texte signé conjointement par le ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, le ministre de la Culture et de la Communication et la ministre déléguée chargée de l'Enseignement scolaire. Il

visé à développer la dimension culturelle de l'école maternelle à l'université, à impulser des projets nouveaux, à organiser le dialogue avec les partenaires et à mettre en place un groupe de pilotage interministériel pour l'éducation artistique et culturelle.

– Le développement des nouvelles technologies et en particulier celui d'Internet nécessite des investissements souvent lourds pour les collectivités locales. L'annonce de la création d'un fonds de soutien de 500 MF par la Caisse des dépôts et consignations (*Développement des technologies d'information et de communication dans les premiers et second degrés*, B.O. n° 27 du 2 juillet 1998) devrait être une aide non négligeable au développement du programme gouvernemental « Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information ».

– Un outil d'évaluation diagnostique est en place depuis maintenant un nombre important d'années dans les classes de CE2 et de 6^e, il a été étendu plus récemment à la classe de seconde. L'obligation et la systématisation de ces évaluations sont cette année encore réaffirmées (B.O. n° 31 du 30 juillet 1998).

– Enfin la politique de relance des zones d'éducation prioritaires a donné lieu à un texte instaurant les réseaux d'éducation prioritaires et les contrats de réussite (*Relance de l'éducation prioritaire : mise en place des réseaux d'éducation prioritaire et des contrats de réussite*, B.O. n° 29 du 16 juillet 1998).

C. V.